

Commune d'ETH

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 6 décembre 2024

Convocation en date du : 2 décembre 2024

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 10 dont 4 procurations

Le six décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Mesdames GUIOST, LARA, STIBLING

Messieurs KRIEGEL, ROGER, WANDOLSKI

Absents excusés : Messieurs HECQUET (pouvoir à Mme LARA), GENAMEZ (pouvoir à Mme GUIOST), GILBERT, RYCKEBUSCH (pouvoir à Mme STIBLING) et JUZAC (pouvoir à M. WANDOLSKI)

Secrétaire de séance : Monsieur WANDOLSKI Fabrice

OBJET / DELIBERATION 022/2024 – Demande de subvention au titre de la programmation 2024 du Fonds de Concours du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes-Sur-Helpe

Madame le Maire expose à l'assemblée que le projet concernant les *Travaux de réhabilitation de la mairie de la Commune d'Eth (Bâtiment communal) (Rénovation énergétique de bâtiments communaux existants offrant des services collectifs à la population)* permettra de diminuer l'impact sur l'environnement de la commune par la réduction de la consommation énergétique finale.

Madame le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe sur programmation 2024.

Ayant pris connaissance des offres pour la réalisation des travaux de *Réhabilitation de la Mairie la commune d'Eth* par les entreprises qui s'élèvent à :

- Selon le résultat d'appel d'offre pour la totalité des lots du MAPA : 517.544,36 €HT, soit à la somme de 621.053,23 € TTC
- Architecte + BET : 47.750,00 € HT soit 57.300,00 € TTC
- Bureau de contrôle/CSPS : 8.370,00 €HT soit 10.044,00 € TTC
- Etude de sol : 1.500,00€ HT soit 1.800,00 € TTC

Soit un total de 575.164,36 €HT, soit à la somme de 690.197,23 € TTC (TVA de 20% soit 115.032,87€)

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en en avoir délibéré par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- Approuve le projet,

- Sollicite une subvention au titre du fonds de concours du SEAA pour un montant de 3 596,49 €,
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit au minimum 20 % du montant HT.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :

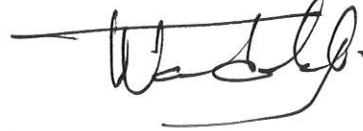
- SEAA 3 596,49 €
- DETR 197.497,50 €
- ADVB 212.500,00 €
- FAPL 15.000,00 €
- Fonds propres de la commune 146.570,37€ HT soit 261.603,24 €TTC

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pierrette GUIOST



Le Secrétaire de séance,
Fabrice WANDOLSKI



Publiée le : 13/12/24

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.